

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 28 février 2018

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 30

Date de la convocation : 14 février 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt-huit février à dix-sept heures, les membres de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil au siège de la Communauté de communes du Bassin de Marennes, sous la présidence de Monsieur Mickaël VALLET.

Présents :

M. VALLET, Mmes BALLOTEAU, FARRAS, BERGEON et JOHANNEL, MM. DESHAYES, MOINET, SLEGR et SAUNIER, conseillers de Marennes
M. PROTEAU, Mme MONBEIG, MM. BOMPARD et GABORIT, conseillers de Bourcefranc-Le Chapus
Mme BEGU LE ROCHELEUIL, M. GUIGNET, conseillers de Saint Just Luzac
M. BROUHARD, Mme CHEVET, M. LATREUILLE, conseillers du Gua
M. PETIT, Mme CHARRIER, conseillers de Hiers Brouage
M. GAUDIN, conseiller de Saint Sornin
M. LAGARDE, Mme O'NEILL, M. SERVENT, conseillers de Nieulle sur Seudre

Excusés ayant donné un pouvoir :

Mme AKERMANN-DEDIEU (pouvoir donné à Mme FARRAS)
Mme HUET (pouvoir donné à M. PROTEAU)
M. ROUSSEAU (pouvoir donné à M. PETIT)
M. MANCEAU (pouvoir donné à Mme BEGU LE ROCHELEUIL)
M. DELAGE (pouvoir donné à M. BROUHARD)
M. PAPINEAU (pouvoir donné à M. GAUDIN)

Excusée :

Mme POGET

Secrétaire de séance : Monsieur Patrice BROUHARD

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Joël BARREAU – Directeur de la communauté de communes du Bassin de Marennes
Monsieur Cyril VANDERBACH – Responsable des services techniques de de la communauté de communes du Bassin de Marennes

ooOoo

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

L'ordre du jour comporte 8 questions :

1. Travaux d'extension et d'aménagement de la zone d'activités économique du Riveau sur la commune de Bourcefranc Le Chapus – Marché de travaux – Choix des entreprises
2. Création de sites internet - Groupement de commandes entre la communauté de communes du Bassin de Marennes et les communes du Gua, Nieulle sur Seudre, Saint-Just-Luzac et Saint-Sornin – Choix du prestataire
3. Débat d'Orientations Budgétaires – Année 2018

4. Régie des déchets du Bassin de Marennes – Convention de collecte de déchets médicaux – Avenants aux contrats 2017 & 2018
5. Régie des déchets du Bassin de Marennes – Collecte des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers – Avenant à la convention type du repreneur EcoDDS
6. Informations du Conseil sur des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation
7. Questions diverses
8. Informations générales de la communauté de communes

ooOoo

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Monsieur Patrice BROUHARD fait acte de candidature.

- LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de désigner Monsieur Patrice BROUHARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ooOoo

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2018

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 31 janvier 2018 et demande à l'assemblée de l'approuver.

- LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après exposé du Président, après en avoir délibéré, DECIDE
- d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 31 janvier 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ooOoo

Monsieur le Président demande qu'une question soit ajoutée à l'ordre du jour. Elle porte sur l'engagement de crédits au budget 2018.

- LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE
- de donner son accord pour rattacher à l'ordre du jour de la séance, la question proposée.

ooOoo

1 – TRAVAUX D'EXTENSION ET D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DU RIVEAU SUR LA COMMUNE DE BOURCEFRANC LE CHAPUS – MARCHE DE TRAVAUX – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Président rappelle aux conseillers que dans le cadre de l'extension de la zone d'activités du Riveau sur la commune de Bourcefranc Le Chapus, une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux. Le marché se décompose en deux lots :

- lot n°1 : VRD
- lot n°2 : Espaces-Verts.

La date limite de remise des offres était fixée au lundi 19 février 2018. Le nombre des offres déposées par les entreprises est le suivant : 3 offres pour le lot n°1, 1 offre pour le lot n°2. Les offres ont été analysées par le

maître d'oeuvre de cette opération, le cabinet Synergéo. Les offres ont été évaluées au regard des critères d'attribution pondérés suivants :

- valeur technique de l'offre – 40 %
- montant de l'offre - 60%.

Monsieur le Président propose au conseil, après avoir présenté les offres économiquement les plus avantageuses, de retenir les entreprises suivantes :

- lot n°1 : VRD
 - Société Eurovia pour un montant de marché de 294 495,65 euros H.T.
 - l'estimation du maître d'oeuvre était de 365 500 euros.
- lot n°2 : Espaces-Verts
 - Etablissements Carré Vert pour un montant de prestations de 22 114,91 euros H.T.
 - l'estimation du maître d'oeuvre était de 27 500 euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- après avoir entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- dans le cadre de l'extension de la zone d'activités du Riveau sur la commune de Bourcefranc Le Chapus, d'attribuer le lot n°1 VRD à la société Eurovia (17780 SOUBISE), pour un montant de travaux de 294 495,65 euros H.T,
- dans le cadre l'extension de la zone d'activités du Riveau sur la commune de Bourcefranc Le Chapus, d'attribuer le lot n°2 Espaces verts à la société CARRE VERT (17600 Corme Ecluse), pour un montant de prestations de 22 114,91 euros H.T,
- d'autoriser le Président à signer les documents de marché,
- d'inscrire les dépenses au budget annexe de la zone d'activités économiques Le Riveau au titre de l'année 2018.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Débats :

- Monsieur VANDERBACH indique que les travaux concernent aussi bien la requalification de l'ancienne zone que l'extension de la zone actuelle. A ce titre, le promoteur C2MO participe à hauteur de 110 000 euros à la réalisation d'une desserte qui lui permettra de commercialiser ses lots.

- Monsieur VANDERBACH indique que pour le lot n°1 – VRD, trois entreprises ont déposé une offre. Il s'agit d'Eiffage, Colas et Eurovia. Pour le lot n°2 – espaces verts, seule la société Carré Vert a remis un pli. L'entreprise Colas a présenté une variante à son offre de base, proposant une technique limitant l'épaisseur de l'enrobé pour la voirie. Cette option technique n'est pas apparue pertinente pour ce chantier. En revanche, l'entreprise Eurovia a présenté une offre avec une valeur technique de qualité et un délai de commencement des travaux réduit.

Tableau des classements des entreprises :

Lot 1 - VRD

entreprises	montant (euros) prestations H.T	note	classement
eiffage	341 061,49	8,57	4
colas (base)	313 678,82	9,31	3
colas (variante)	292 959,62	9,53	2
eurovia		9,77	1

Lot 2 – espaces verts

entreprises	montant (euros) prestations H.T	note	classement
carré vert	22 114,91	10	1

ooOoo

2 – CREATION DE SITES INTERNET – GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES ET LES COMMUNES DU GUA, NIEULLE SUR SEUDRE, SAINT JUST LUZAC ET SAINT SORNIN – CHOIX DU PRESTATATAIRE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a décidé de se doter d'un nouveau site internet plus moderne, fonctionnel, et attractif pour les administrés, afin de remplacer son site actuel vieux de 10 ans.

Dans une démarche de mutualisation, elle a proposé aux communes du territoire de s'associer à ce projet pour la refonte de leurs propres sites. Quatre Communes se sont dites intéressées : Le Gua, Nieulle-sur-Seudre, Saint-Sornin et Saint-Just-Luzac.

Une « équipe projet », regroupant les représentants des cinq collectivités a été constituée pour piloter la démarche, coordonnée par la Communauté de Communes qui s'est faite accompagnée par Soluris dans une mission d'Assistance à Maîtrise d'Œuvre (AMO). Sur sa demande, la Commune de Marennes a été associée à cette équipe en tant qu'observateur.

Le 20 décembre 2017, le conseil communautaire a validé la mise en place d'un groupement de commande entre les cinq collectivités partenaires, pour la passation du marché relatif à la conception et la maintenance de leurs sites internet.

La consultation des entreprises a pris la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) qui a fait l'objet d'une publicité sur le site www.marches-securises.fr à partir du 21 décembre 2017.

La date limite de remise des offres était fixée au 26 janvier 2018. Dix offres ont été déposées. Elles ont été analysées par le service communication de la Communauté de Communes assisté par Soluris. Elles ont été évaluées au regard des critères d'attribution pondérés suivants :

Liste des critères	Poids des critères
Réponse technique	20 %
Réponse fonctionnelle	25 %
Prix de la solution	25 %
Gestion de projet	20 %
Délais	10 %

Conformément au cahier des charges, trois entreprises ont été présélectionnées, puis auditionnées par l'équipe projet le 13 février 2018.

Monsieur le Président demande donc au conseil de retenir la société VERNALIS, comme prestataire en charge de la mise en place des sites Internet pour la communauté de communes et les communes du Gua, de Nieulle-sur-Seudre, de Saint-Sornin et de Saint-Just-Luzac. Il précise les montants des prestations, à savoir :

- Création du site Internet de la communauté de communes = 9 110,00 euros H.T,
- Maintenance du site de la CDC = 996,00 euros / an.

Monsieur le Président indique, à titre informatif, le montant des prestations pour les communes membres :

- Création d'un site communal = 805,00 euros H.T,
- Maintenance pour chacun des sites = 285 euros H.T / an.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré

DECIDE

- dans le cadre de la mise en place d'un site Internet à l'échelle de la communauté de communes, de retenir la société VERNALIS, pour des montants de prestations suivants :

- Création du site Internet de la communauté de communes = 9 110,00 euros H.T,
- Maintenance du site de la CDC = 996,00 euros / an.

- d'autoriser le Président à signer les documents de marché,

- d'inscrire les dépenses au budget général de l'année 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Débats :

- Monsieur LAGARDE rappelle que la communauté de communes souhaite réactualiser son site Internet. A ce titre, une proposition de groupement de commande a été faite auprès des communes membres. Quatre communes ont adhéré. Soluris a été associé à cette démarche au travers d'un soutien technique lors de la rédaction du cahier des charges et de l'analyse des offres. Dix cabinets ont répondu à cette consultation mais seuls trois ont

été présélectionnés.

- Monsieur LAGARDE ajoute que le jury a auditionné les trois candidats retenus. L'un d'entre eux a été écarté de la sélection finale suite à sa prestation. Une négociation a été entreprise auprès des deux autres candidats. De plus, des témoignages d'autres collectivités travaillant avec ces prestataires ont été recueillis pour permettre le choix.

- Monsieur LAGARDE mentionne que la mise en ligne des sites est envisagée pour le 1^{er} juillet prochain. Le prestataire qui est proposé au conseil, Vernalis et qui a fait l'unanimité lors des auditions, se situe à Marseille. Les montants de l'offre sont très intéressants, de l'ordre de 9 100 euros pour la création du site de la CDC et 996 euros annuel pour sa maintenance puis 805 euros pour chacun des sites communaux et 285 euros pour leur maintenance. En effet, une répartition égale a été adoptée pour l'offre relative aux communes sans tenir compte de la taille de la commune.

- Monsieur LAGARDE précise qu'une formation sera dispensée auprès des secrétaires de mairies et des agents et élus en charge de la communication sans majoration du prix de base proposé par Vernalis.

- Monsieur BROUHARD demande un éclaircissement sur le paiement des prestations pour les communes.

- Monsieur LAGARDE répond que chaque commune règlera ses propres dépenses. Il demande également que les communes délibèrent rapidement pour permettre de débiter le travail de façon concomitante. De plus, le technicien de Soluris va prendre contact avec chacune des communes.

- Monsieur BARREAU précise que le groupement de commande a été confié à la CDC et à ce titre les communes n'ont pas d'obligation de délibérer pour retenir le cabinet Vernalis. En revanche, elles doivent envoyer l'ordre de service permettant de concrétiser la commande, de permettre un début d'exécution et de recevoir à terme les factures.

- Madame BEGU LE ROCHELEUIL demande si la présentation des sites communaux sera identique pour tous.

- Monsieur LAGARDE indique que l'organisation de la page d'accueil des sites sera au choix de chaque commune. L'objectif est de réaliser des sites Internet fonctionnels. En effet, la majorité des visiteurs utilisent une tablette ou leur téléphone. Le format des pages doit donc être compatible avec ces outils. Les sites doivent permettre aux usagers de pouvoir aisément déposer une réclamation, faire une demande de documents, connaître les repas de la cantine, par exemple. L'hébergement des sites est assuré par le prestataire lui-même ; Une demande de garantie a donc été faite, auprès de Vernalis pour assurer la sécurité des données.

ooOoo

3 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Président rappelle au conseil que le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif. Les objectifs du DOB sont donc :

- * discuter des orientations budgétaires de la collectivité,
- * informer sur la situation financière de la communauté de communes,
- * présenter les actions qui seront mises en œuvre.

Monsieur le Président rappelle que l'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, mentionne les conditions de présentation du DOB. En effet, celui-ci doit faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi. Aussi, avant l'examen du budget, Monsieur le Président doit présenter au conseil un Rapport portant sur les Orientations Budgétaires (ROB). Celui-ci mentionne les éléments suivants :

- * les évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre les communes et l'EPCI dont elles sont membres,
- * les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- * la structure, l'évolution des effectifs,
- * l'évolution de dépenses,
- * la gestion de la dette contractée,
- * les perspectives pour le projet de budget ;

Monsieur le directeur présente aux conseillers ces différents éléments :

1 - évolution prévisionnelle des dépenses et recettes de fonctionnement :

- augmentation des recettes de 3,01% entre 2016 et 2017,
- augmentation des dépenses sur la même période. Ce qui correspond à produire un effet « ciseau ».
- diminution de la marge d'autofinancement puisque les données en chiffres bruts sont les suivantes :
 - * 2014 → marge de 445 216 euros,
 - * 2015 → marge de 342 319 euros,
 - * 2016 → marge de 165 346 euros,
 - * 2017 → épargne nette négative de 27 572 euros.

En effet, la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de mesurer la capacité d'autofinancement de l'intercommunalité. Depuis 2014, la difficulté rencontrée est de maintenir une épargne suffisante. L'effet ciseau avait été envisagé pour 2018 et il se confirme puisqu'en 2017 la marge d'autofinancement est égale à la dette à rembourser.

Une des raisons qui expliquent que les dépenses augmentent plus vite que les recettes est la dépense exceptionnelle en 2017, correspondant au versement de 90 000 euros, sur le budget annexe de la pépinière.

Néanmoins, le budget 2017 reste équilibré et excédentaire mais son analyse financière montre la confirmation de l'effet ciseaux.

2 – évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) entre 2000 et 2016

- entre 2000 et 2017, la DGF a perdu près de 300 000 euros. Un aggravement est apparu en 2017 avec une valeur négative, en recettes, pour le fonds de compensation communes/intercommunalité.

Tableau représentatif de l'évolution de la DGF :

ANNEE	DGF	Pop DGF	Montant	CIF	CIF catégorie
2000	23,84	13 177	314 140	0,2039	
2001	23,84	13 466	321 029	0,2439	
2002	24,93	12 828	319 802	0,2760	
2003	26,15	13 753	359 641	0,3055	
2004	24,55	13 852	340 067	0,2852	
2005	64,07	13 852	887 498	0,3207	0,3207
2006	65,04	13 860	901 454	0,2152	0,2713
2007	69,16	13 860	958 558	0,3110	
2008	69,38	14 342	995 048	0,3123	0,2913
2009	68,56	15 122	1 036 764	0,3233	0,3030
2010	67,41	15 844	1 068 044	0,3238	0,3173
2011	57,91	16 265	941 906	0,3287	0,3480
2012	56,72	16 666	945 296	0,3326	0,3335
2013	55,35	16 823	931 153	0,3409	0,3472
2014	53,42	16 907	903 172	0,3522	0,3518
2015	47,90	16 990	813 821	0,3528	0,3544
2016	41,61	17 135	712 987	0,3362	0,3556
2017	37,60	17 267	649 411	0,3284	0,3566

BUDGET PRINCIPAL

3 – perspectives des dépenses de fonctionnement sur la période 2018-2021

- pour conserver un niveau de recettes suffisant pour alimenter les dépenses de fonctionnement, il faut limiter l'augmentation des dépenses à 2% sur 2018. Au niveau gouvernemental, des pactes de confiance seront signés avec les plus grandes agglomérations pour limiter cette hausse à 1,2%.
- pour la communauté de communes, maintenir une hausse des dépenses à 2% permettra de maintenir l'autofinancement à l'équilibre.

- les dépenses, relatives à la compétence enfance jeunesse vont disparaître du budget général. Elles seront compensées par le versement d'une subvention au CIAS. C'est pourquoi, = en termes de lecture, il est possible de dire que des dépenses ont baissé de 40%, par exemple.
- les bases fiscales, qui seront notifiées dans le courant du mois de mars, devraient confirmer que la situation ne sera pas plus favorable en 2018.

4 – investissements prévisionnels sur la période 2018 – 2021

- lorsque la marge d'autofinancement reste faible, les investissements deviennent difficiles à réaliser. Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des investissements validés en conseil ou en commission.

Budget général :

PROJET	COUT	PLAN DE FINANCEMENT					
		ETAT	REGION	DEPART.	CAF	MO	AUTRES
ETUDES FAISABILITE							
ETUDE STRATEGIQUE ITINERAIRES CYCLABLES MARAIS BROUAGE	20 000						
SCHEMA ACCUEIL CAMPINGS CAR	30 000						
TRAVAUX-PARTICIPATIONS							
MISE AUX NORMES ERP INTERCOMMUNAUX	170 000	34 000	34 000				
ITINERAIRES CYCLABLES MARAIS DE BROUAGE	270 000	54 000	54 000	54 000		108 000	
AMENAGEMENT LOCAL JEUNES MARENNES	307 000	111 875		41 629	46 050	61 396	46 050
OUVRAGES PROTECTION INONDATION (papi)	2 980 000	1 192 000	596 000	596 000		596 000	
EAUX PLUVIALES	non évalué					0	
GENS DU VOYAGE	non évalué					0	
	3 827 000	1 391 875	684 000	691 629	46 050	765 396	46 050

- la majorité des investissements s'effectuera sur les budgets annexes des zones d'activités suite aux différents aménagements et extensions. Le financement de ces travaux sera en partie apporté par la revente des terrains.
- pour Le Riveau – 4 lots seront aménagés dont 3 ont fait l'objet d'un contrat de réservation.
- pour Les Justices – une grande partie des lots sont déjà pré-commercialisés.
- la contrainte reste dans la possibilité de mobiliser les emprunts pour le portage puisque les ventes se répartiront sur plusieurs mois.

Budgets annexes

PROJET	COUT	PLAN DE FINANCEMENT					
		ETAT	REGION	DEPART.	EUROPE	REVENTE	AUTRES
AMENAGEMENT ZAE – Les Justices	1 150 000	240 000				910 000	
AMENAGEMENT ZAE – Le Riveau	550 000	100 000				340 000	110 000
AMENAGEMENT ZAE – Fief de Feusse		vente					

5 – plan pluriannuel d'investissements

Les restes à réaliser s'élèvent, pour 2017 à 440 000 euros et concernent notamment les travaux de voirie de la zone d'activités des 4 Moulins et des fonds de programmes.

6 – état de la dette

L'endettement reste limité. Aucun nouvel emprunt ne sera contracté en 2018. La dette s'élève à 170 000 euros en 2017 et va baisser à partir de 2021 pour arriver à 83 000 euros.

7 - vision globale des budgets du bloc local

Suite au débat d'orientations Budgétaires 2016, le conseil communautaire avait pris des engagements en termes de fiscalité se traduisant par une augmentation de 3% de la taxe d'habitation rapportant près de 44 000 euros mais ne compensant pas la baisse des dotations. De plus, il avait été convenu du partage de la taxe d'aménagement et de la taxe foncière pour les nouvelles implantations dans les zones d'activités. Ces effets financiers ne sont visibles à partir de 2019 voire 2020.

8 – tableau des effectifs de la CDC – année 2018

Le transfert de la compétence enfance jeunesse au CIAS a engendré le transfert d'une partie de la masse salariale. Une baisse importante est donc notable sur le budget général.

Aucune création d'emploi n'est envisagée en 2018.

9 – situation du budget de la régie des déchets du Bassin de Marennes

- évolution : la tendance montre une augmentation des dépenses de l'ordre de 2% pour une augmentation de recettes de 3%. Les dépenses croient donc moins vite que les recettes. Les raisons de cette situation sont, en partie :
 - * la mise en place de la redevance incitative avec une stabilisation de la recette de la redevance à 1,8 millions d'euros,
 - * un bon retour financier sur les filières de recyclages.
- état de la dette : le cumul de l'épargne (environ 300 000 euros / an), au fil des années, laissant apparaître une épargne brute de 480 000 euros avec une dette de 80 000 euros donc une épargne nette de 400 000 euros à la fin de l'année 2017. Cette situation permet des provisions pour répondre à la problématique des recouvrements mais également pour envisager un réaménagement de la déchetterie du Bournet. A ce titre, une étude de faisabilité vient d'être lancée pour la réalisation de travaux à hauteur de 1 million d'euros hors subvention. Ce nouvel équipement se montrera à la taille des enjeux du territoire sans impact donc sur le coût de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères des usagers. La dette s'élève à 100 000 euros puis va décliner fortement à partir de 2019.
- état des effectifs – constant sur 2018. Ces effectifs pourraient même être contenus dans la mesure où une étude sur l'optimisation des collectes pourrait permettre le non remplacement des agents de collecte partant en retraite dans les années proches.

10 – situation des budgets annexes des zones d'activités économiques

- ZAE Le Riveau – les travaux actuels correspondent à la fin de l'aménagement et à la requalification définitive de la zone avec la mise en place d'un partenariat privé qui permettra ainsi d'étendre la zone. Le budget devrait s'équilibrer avec la vente des lots restants et le versement des subventions FSIL et DETR qui ont été sollicitées.
- ZAE Fief de Feusse – L'aménagement de la zone sera prochainement achevé avec la réalisation de la couche de finition des voiries et les espaces verts. La revente des lots est en cours.
- ZAE Les Justices – les travaux d'une partie de la zone, côté route départementale sont en cours avec la réalisation de l'accès par le conseil départemental. Les premières ventes de parcelles sont attendues pour 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- vu l'article L.2312-1 du CGCT,
- vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- considérant l'avis favorable des membres de la commission finances et moyens communautaires du 21 février 2018,
- considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires doit être acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote,
- suite à l'exposé, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE, A L'UNANIMITE

- d'adopter le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 présenté en séance et joint à la délibération.

Débats :

- *Monsieur le Président souligne que le budget général fait preuve d'une sincérité budgétaire. En effet, il n'abonde aucun autre budget communautaire. En particulier, aucun versent concernant l'aide à domicile n'a été réalisé sur le budget du CIAS comme on peut le découvrir, dans la presse, pour d'autres collectivités. Cette pratique est illégale et ne respecte pas le champ concurrentiel de cette activité.*
- *Monsieur BOMPARD note en effet, la baisse répétée et notable de la DGF alors que le gouvernement annonce que celle-ci restera stable dorénavant.*
- *Monsieur le Président explique que le montant global de DGF, pour 2018, ne baissera pas. Cependant, sa répartition peut engendrer des baisses pour certaines collectivités. De plus, la DGF communautaire dépend également du coefficient d'intégration des intercommunalités. Il indique que certaines agences nationales ne seront plus dotées comme avant, l'agence de l'eau par exemple. De ce fait, le montant des subventions qu'elle pouvait allouer sera diminué et l'impact pour les collectivités ou les syndicats sera notable.*
- *Monsieur le Président s'inquiète de l'annonce de la suppression de la taxe d'habitation pour certains foyers. A priori, le produit global de TH devrait être encaissé par les collectivités. Cependant, un nouvel impôt va-t-il être mise en place pour remplacer la TH ? La TH étant, dorénavant, fonction des revenus des ménages, les territoires*

comptant une population à faibles revenus verra son produit diminuer puisque toute augmentation du taux de TH n'impactera que sur un nombre limité de foyers.

- Monsieur le Président dit proposer, lors du vote du budget, une augmentation des taux afin de compenser au minimum la baisse de la DGF.

- Monsieur LATREUILLE souligne que malgré les contraintes impactant le budget général, les budgets annexes des zones d'activités sont « sains » et permettent de poursuivre le développement du volet économique de la CDC.

- Monsieur le Président indique, en effet, le maintien du niveau d'investissement pour les zones d'activités. Cependant, malgré un taux endettement bas, le niveau d'autofinancement reste faible et des difficultés à emprunter seront rencontrées.

- Madame BEGU LE ROCHELEUIL demande le montant de l'investissement réalisé pour le complexe sportif communautaire.

- Monsieur BARREAU répond que le montant de cet investissement était de 3 millions d'euros pour lequel 750 000 de subvention ont été collectés, le solde étant financé par de l'autofinancement et par un emprunt sur 20 ans.

- Madame BEGU LE ROCHELEUIL estime que cette dépense a grevé le budget général et impacté fortement la marge d'autofinancement de la CDC.

- Monsieur le Président souligne que le budget général est toujours équilibré mais laisse peu de possibilités pour de nouveaux investissements.

- Monsieur BARREAU ajoute que le budget de la CDC ne s'élève qu'à 3 millions d'euros en section de fonctionnement. Les marges de manoeuvre sont donc réduites.

- Monsieur LAGARDE estime qu'il aurait été peut être plus pertinent, de contracter un prêt de 2 millions d'euros pour le complexe sportif et de conserver une « trésorerie » au budget général.

- Monsieur le Président note que le co-financement du complexe sportif a été un « loupé ». Il rappelle avoir différé, le début du chantier, de près de 6 mois pour accrocher quelques subventions supplémentaires comme le CNDS, mais les réponses se sont avérées défavorables.

- Madame BEGU LE ROCHELEUIL mentionne que les conditions de financement s'étaient montrées plus favorables lors du montage du projet qu'au moment de sa réalisation.

- Madame BEGU LE ROCHELEUIL indique que les frais de personnel s'élevaient à 1 154 000 en 2017. En 2018, suite au transfert d'agents au CIAS, ils se montent à 740 000 euros. Elle se fait confirmer que la différence, soit près de 400 000 euros, sera intégrée dans le montant de la subvention annuelle allouée au CIAS. Or, elle fait remarquer que la somme octroyée au CIAS lors du vote au conseil était de 800 000 euros.

- Monsieur BARREAU rappelle que le montant initial de la subvention s'élevait à 800 000 euros. Il a été ramené à 650 000 euros et comprend les frais de personnel, les dépenses relatives aux actions et les investissements. Un examen du budget CIAS enfance/jeunesse est prévu au mois de septembre 2018 pour évaluer les dépenses et recettes réalisées depuis le 1^{er} janvier 2018 et ajuster, à l'euro près, le montant de la subvention en conséquence.

- Madame BEGU LE ROCHELEUIL demande des explications sur le coût des emplois suivants : animateur du projet de marais et conseiller en énergie partagée.

- Monsieur BARREAU indique que la somme de 6 500 euros figurant au budget correspond au reliquat du coût de ces postes après octroi des aides financières de l'Ademe par exemple. Il ajoute avoir eu connaissance de l'accord de l'Ademe pour le financement du poste de conseiller en énergie partagée.

- Madame BEGU LE ROCHELEUIL demande où figure le montant de la participation allouée au PETR du Pays Marennes Oléron.

- Monsieur BARREAU indique que la somme est inscrite au chapitre 65 « charges et gestion courante ».

- Madame BEGU LE ROCHELEUIL demande quelles sont les autres participations.

- Monsieur BARREAU mentionne la participation au SMASS, à la lutte contre les ragondins, pour la démoustication ainsi que la subvention accordée dans le cadre de la DSP de la crèche. Il précise qu'à compter de 2018, ce chapitre va augmenter du fait de la participation versée au CIAS.

- Monsieur le Président ajoute que ces participations seront présentées lors du vote du budget et feront l'objet d'une délibération.

- Madame BEGU LE ROCHELEUIL demande la signification de FNGIR.

- Monsieur DESHAYES répond qu'il s'agit du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

- Monsieur BARREAU indique qu'il s'agit du fonds de péréquation qui est collecté puis reversé.

- Madame BEGU LE ROCHELEUIL fait remarquer que le montant de la DGF 2017 indiqué (649 239 euros) ne correspond pas au produit de la DGF par habitant soit 37,60 multiplié par le nombre d'habitant. En effet, cette opération donne un montant de 649 411 euros.

- Monsieur BARREAU indique que des arrondis ont été réalisés à deux reprises et expliquent cette différence.

- Monsieur SAUNIER remarque que deux montants apparaissent pour l'opération de construction du local jeunes de Marennes.

- Monsieur BARREAU répond que l'un des montants correspond exclusivement au montant des travaux (307 000 euros H.T) et l'autre au coût total de l'opération incluant maîtrise d'œuvre, études techniques et assurance dommage ouvrage.
- Madame BEGU LE ROCHELEUIL demande si les 900 mètres de pistes cyclables à réaliser sur la commune de Bourcefranc Le Chapus avaient été budgétées.
- Monsieur BARREAU indique qu'aucun chiffrage n'avait été établi pour cette portion de piste car le portage n'avait pas été clairement arrêté.
- Monsieur GUIGNET demande si une renégociation des emprunts est envisagée pour diminuer la dette.
- Monsieur le Président souligne que le souci est davantage celui de l'autofinancement que celui du montant de la dette.
- Madame BEGU LE ROCHELEUIL indique que sur la ligne relative à l'aire d'accueil des gens du voyage, aucun chiffrage n'est marqué pour la période 2018-2020 alors qu'il s'agit d'une dépense à prendre en compte. Elle ajoute l'obligation de réaliser une aire d'accueil aux normes pour répondre au schéma départemental. Or, le terrain, mis à disposition pour les grands passages, ne remplit pas les conditions d'accueil attendues. Il semble que les conditions de réalisation des aires d'accueil permanentes se soient assouplies.
- Madame BEGU LE ROCHELEUIL regrette qu'au budget annexe de la zone d'activités économiques le Puits Doux, la ligne relative à son aménagement ne soit pas renseignée. Aucun travaux n'est donc envisagé pour la période 2018-2020.

ooOoo

4 – REGIE DES DECHETS DU BASSIN DE MARENNES – CONVENTION DE COLLECTE DE DECHETS MEDICAUX – AVENANTS AUX CONTRATS 2017 & 2018

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de passer des contrats avec le prestataire « la collecte médicale ». Cet organisme assure la collecte, le transport et la destruction des déchets médicaux. En effet, le précédent contrat est arrivé à échéance. Ses renouvellements ne modifient pas les conditions de reprise et les conditions tarifaires restent inchangées.

Monsieur le Président demande donc au conseil de passer un premier avenant relatif au renouvellement du contrat au titre de l'année 2017 et un second au titre de l'année de 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de passer, avec le prestataire dénommé « la collecte médicale », un avenant n°1 à la convention de collecte des déchets médicaux préalablement établie, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2017,
- de passer, avec le prestataire dénommé « la collecte médicale », un avenant n°2 à la convention de collecte des déchets médicaux établie au titre de l'année 2017, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2018,
- d'autoriser le Président à signer ces documents,
- d'inscrire les dépenses et recettes au budget de la régie des déchets du Bassin de Marennes, de l'année 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

ooOoo

5 – REGIE DES DECHETS DU BASSIN DE MARENNES – CONVENTION DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES MENAGERS (DDSM) – AVENANT A LA CONVENTION TYPE DU REPRENEUR ECODDS

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que le renouvellement de l'agrément de la société EcoDDS a été validé le 28 décembre 2017. A la suite, une revalorisation du barème de soutiens à la collecte séparée des DDS ménagers a été présentée aux collectivités. Ce nouveau barème sera applicable,

exceptionnellement de façon rétro active, à compter du 1^{er} janvier 2018, pour tout avenant signé avant le 30 juin 2018.

Monsieur le Président rappelle que ce barème de soutiens se décompose en différents modules :

- 1 – soutien à la formation des agents,
- 2 – soutien à la communication locale,
- 3 – soutien en Equipements de Protection individuelle,
- 4 – soutien financier selon une part forfaitaire par déchetterie et une part variable fonction en autre, du montant calculé de la main d'œuvre sur le tri et du temps passé.

Monsieur le Président propose donc au conseil de valider l'avenant à passer avec EcoDDS et de l'autoriser à signer ce document.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de valider les termes de l'avenant n°1 à la convention type avec l'éco organisme (EcoDDS) de la filière des déchets diffus spécifiques ménagers,
- d'autoriser le Président à signer ce document,
- d'inscrire les recettes au budget de la régie des déchets du Bassin de Marennes, de l'année 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

ooOoo

6 – INFORMATIONS AU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Aucune décision n'a été prise.

ooOoo

7 – QUESTIONS DIVERSES

QD.7.1 – ENGAGEMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES 2018

Monsieur le Président indique que l'article L 1612-1 alinéa 3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) l'autorise, à engager, liquider et mandater des dépenses avant le vote du budget, comme suit :

" jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. "

De plus, l'alinéa 6 précise :

"Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus."

Aussi, Monsieur le Président propose au conseil d'engager les crédits suivants, pour le budget général :

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CHAUFFAGE - SALLE OMNISPORT DE MARENNES

Opération : 52 Fonction : 411 Article : 21318
Engagement, mandatement, liquidation : 22 500 euros.

SUBVENTIONS EQUIPEMENTS ENTREPRISES – COUP DE POUCE TPE

Opération : 50 Fonction : 90 Article : 20421
Engagement, mandatement, liquidation : 17 000 euros.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- suite à l'exposé de son Président, après débat et en avoir délibéré,

DECIDE

- de l'engagement au budget général, des crédits suivants :

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CHAUFFAGE - SALLE OMNISPORT DE MARENNES

Opération : 52 Fonction : 411 Article : 21318

Engagement, mandatement, liquidation : 22 500 euros.

SUBVENTIONS EQUIPEMENTS ENTREPRISES – COUP DE POUCE TPE

Opération : 50 Fonction : 90 Article : 20421

Engagement, mandatement, liquidation : 17 000 euros.

- ces crédits seront repris lors de la présentation du budget 2018.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ooOoo

8 – INFORMATIONS GENERALES

Aucune information n'a été dispensée.

ooOoo

Affichage le 16 mars 2018

Fait les jours, mois et an que dessus,

Les membres de la Communes
de communes,

Le président
Mickaël VALLET